

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale
Séance du 11 octobre 2022

Date de convocation

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

Nombre de membres :

Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.

► en exercice: 13

Présents :

► présents : 8

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Marie Claude MASSON -
M. Roland DECOMBE - Mme Danielle MECHIN - Mme
Martine NAZARET - Mme Dominique GERBES - Mme
Marie Françoise BLONDEEL - M. Michel ANDRE

► suffrages exprimés :10

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

M. Florian CAMEL à Mme Marie Claude MASSON

Excusé(e)s:

M. Guillaume MOULIN

M. Théo VIGNON

Mme Sandra YOUSSEF

OBJET : Décision Modificative Budget CCAS

Monsieur le Président rappelle que le budget du CCAS 2022, adopté par le conseil d'administration du 29 mars 2022, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui de procéder à un certain nombre de réajustements budgétaires.

La décision modificative n° 2 est équilibré et intervient comme suit :

Section d'investissement

Dépenses :

chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
041	204412	01			Bâtiments et installations	120 224,16 €
Total section dépenses d'investissement						120 224,16 €

Recettes

:

chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
----------	--------	----------	---------	---------	---------	--------------

041	21318	01			Autres bâtiments publics	120 224,16 €
Total section recettes d'investissement						120 224,16 €

Section de fonctionnement

chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
67	6718	02			Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250,00 €
011	604	610			Achats prestations de services	- 250,00 €
Total section de fonctionnement						0,00 €

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée

Sur proposition du rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopte la décision modificative de crédits n°2 pour le budget du CCAS 2022.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 10 voix pour.

Xavier ODO,
Le Maire,
Le Président du CCAS